

COMMUNE de SENDETS

Secrétariat Général

*Un extrait du procès-verbal de la
séance a été affiché à la porte
de la Mairie le 31 mars 2023*

*Un extrait du procès-verbal de la
séance a été affiché à la porte
de la Mairie le 31 mars 2023*

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2023
A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**

Date de la convocation : 23 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS, en séance publique, sous la présidence de Jean-Marc Pédebéarn, Maire de la commune.

Etaient présents : Jean-Marc Pédebéarn, **Maire**; Nathalie Aguerre, Didier Lacaze-Labadie, Francis Pourtau **adjoints** ; Nicolas Bernatas, Valérie Boisse, Didier Bordenave, Sébastien Leroux, Régine Laurent, Sandra Mata-Campagne, Bérengère Mora, **conseillers municipaux**.

Etaient représenté (e) s : Aurélie Maldonado, conseillère municipale (représentée par Nicolas Bernatas, conseiller municipal)
Danièle Marque, adjointe au Maire (représentée par Nathalie Aguerre, adjointe au Maire)
Thibaut Larrourou, conseiller municipal (représenté par Didier Lacaze-Labadie)
Denise Saint-Jean, conseillère municipale (représentée par Jean-Marc Pédebéarn, Maire)

Etaient absent(e)s :

Secrétaire de séance : Valérie Boisse, conseillère municipale

Nombre de présents : 11 **Nombre de procurations : 4** **Nombres d'absents :0**

Délibération n°06/2023: - Approbation du projet d'aménagement d'une partie du Cami Dou Bos en lien avec la réalisation de quais bus par le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante que le Syndicat Mixte des Transports Urbains va réaliser et financer l'aménagement de quais bus au Cami Dou Bos.

Dans le cadre de ces travaux, la collectivité va programmer l'enfouissement de gaines de réseaux , la réalisation de chemins piétonniers en continuité des chemins de la Rue Laborde et la rénovation de l'entrée du lotissement communal de l'Oussère.

L'étude de cet aménagement a été confié au cabinet ATELIER LAVIGNE et CETRA pour un montant de 2 970,00 € HT, soit 3 564,00 € TTC.

Après consultation des entreprises, l'entreprise VIGNEAU LABORDE a été retenue pour un montant de 35 613,40 € HT soit 42 736,08 € TTC.

Le conseil municipal a approuvé ce programme de travaux pour l'année 2023 et le montant du devis. Les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Nombre de votants : 15 **Nombre de voix favorables : 15** **Nombre d'abstentions : 0** **Nombre de voix contre : 0**

Délibération n°07/2023: - Approbation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante le projet de lancement d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2023-2027.

A cette fin, le conseil municipal a accepté de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aider à passer et attribuer ce marché, e ta autorisé le Maire à signer une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n°08/2023: Approbation du compte de gestion du budget primitif 2022, dressé par Madame Jacob, Receveur Municipal :

Comme chaque année, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal pour la commune a été soumis au vote du conseil municipal.

Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Elle a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion ainsi établi est en tout point identique au compte administratif.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-31 et D 2343-2 à D 2343-4,
- Vu le compte de gestion de l'année 2022 de la commune de SENDETS dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent comme suit,
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
INVESTISSEMENT	- 231 275,45 €		389 796,60 €		158 521,15 €
FONCTIONNEMENT	621 397,12€	231 275,45 €	84 574,40 €		474 696,07 €
TOTAL	390 121,67 €	231 275,45 €	474 371,00 €		633 217,22 €

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n°09/2023: Approbation du compte administratif du budget primitif 2022 :

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et D.2342-12

Vu la délibération n° 13 en date du 30 mars 2022 adoptant le budget primitif pour l'année 2022.

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune de SENDETS présenté par Monsieur le Maire, dont le résultat global s'établit comme suit.

Monsieur Didier Lacaze-Labadie, premier adjoint au Maire, rapporteur :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultat de clôture de l'année 2021 (a)		621 397,12 €	- 231 275,45 €	
montant des opérations de l'année 2022 (b)	- 694 382,81 €	778 957,21 €	245 344,02 €	635 140,62 €
Résultats des opérations de l'année 2022 (c)		84 574,40 €		389 796,60 €
Part affectée à l'investissement (d)		- 231 275,45 €		
Totaux (a+c-d)		474 696,07 €		158 521,15 €
RESULTATS DE CLOTURE 2022		474 696,07 €		158 521,15 €

Le Maire n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle.

Nombre de votants : 13 Nombre de voix favorables : 13 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n°10/2023: Constatation et affectation du résultat de clôture du compte administratif 2022 :

Le Maire a exposé à l'assemblée délibérante que:

- l'excédent dégagé en section de fonctionnement au résultat de clôture de l'exercice 2022 est de : 474 696,07 €
- le déficit dégagé en section d'investissement au résultat de clôture de l'exercice 2022 est de : 158 521,15 €

le conseil municipal a approuvé l'affectation des résultats de 2022 dans le budget primitif 2023 de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
002 "résultat de fonctionnement reporté"		474 696,07 €		
001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté"				158 521,15 €

Nombre de votants : 15 **Nombre de voix favorables : 15** **Nombre d'abstentions : 0** **Nombre de voix contre : 0**

Délibération n°11/2023: Allocation des subventions communales 2023 aux associations de SENDETS :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante que chaque association communale a déposé une demande de subvention pour l'année 2023, ainsi que l'association ACOMARTISTES qui a désormais son siège à Sendets.

Après étude des différents dossiers, le conseil municipal a voté les montants de subventions pour l'année 2023 ainsi qu'une participation financière à hauteur de 500,00 € pour financer le feu d'artifice qui sera organisé par le Comité des Fêtes lors des fêtes annuelles (sur présentation de la facture).

Dans un souci de transparence, les membres du conseil municipal ayant également la fonction de président d'association ou ayant un lien de parenté avec des présidents d'associations, n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

(M. Francis Pourtau, également président de l'association de chasse, M. Nicolas Bernatas également président de Sendets Sport Solidarité, Mme Danièle Marque ayant un lien de parenté avec le coprésident du Comité des Fêtes, M. Jean-Marc Pédebéarn, ayant un lien de parenté avec le coprésident du Comité des Fêtes).

ASSOCIATIONS	MONTANT de la SUBVENTION ATTRIBUE en 2022	MONTANT DE LA SUBVENTION VOTÉ Pour 2023
1- Anciens combattants	287,00 €	287,00 €
2- Aînés ruraux	116,00 €	116,00 €
3- ALECS	743,00 €	743,00 €
4 -Sendets Rando	229,00 €	229,00 €
5- APEES	390,00 €	390,00 €
6- Union Sportive	1 456,00 €	1 456,00 €
7- Association de Chasse	122,00 €	122,00 €
8- Comité des Fêtes	126,00 €	126,00 €
9- Sendets Sport Solidarité	162,00 €	162,00 €
10- Acomartistes		500,00 €
TOTAL	3 631,00 €	4 131,00 €

La subvention à accorder à l'école fait l'objet d'un tableau plus détaillé ci-dessous :

SUBVENTION ASSOCIATION DE L'ECOLE :

	TYPE DE DEPENSE	MONTANT VOTÉ pour 2023
Dépense scolaires de fonctionnement	Dépense par enfant (99 élèves x 38,42 €)	3 803,58€
	Dépense photocopieur	689,42 €
	Dépense Noël	474,00 €
	Dépense « transports scolaires »	1 547,00 €
	Dépense « projets/classes découvertes »	1 040,00 €
TOTAL		7 554, 00 €

Nombre de votants : 9 Nombre de voix favorables : 9 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n°12/2023: Allocation de la subvention communale 2023 au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de SENDETS :

Le conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023, ceci afin de permettre, entre autres, dans les temps à venir, de financer des actions en faveur des personnes en difficultés et de contribuer aux organismes intervenant dans le domaine de l'action sociale.

Le montant s'élève à 700,00 €.
Les crédits sont prévus au budget de 2023.

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n°13/2023: Allocation d'une subvention à l'association la Route de la Transhumance pour l'année 2023 :

Chaque année la commune participe à la Route de la Transhumance et attribue une subvention à hauteur de 100,00 € à l'association.

L'association a sollicité la collectivité pour l'année 2023 et le conseil municipal a approuvé une subvention d'un montant de 100,00 € pour l'année 2023.

Les crédits sont prévus au budget de 2023.

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n°14/2023: Fixation des taux locaux pour l'année 2023 :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la réforme fiscale, la taxe d'habitation sur les résidences principales avait été supprimée, en partie, en 2021. Elle est désormais supprimée dans sa totalité.

Seule subsiste l'application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En compensation de cette réforme, le nouveau taux de référence est celui du foncier bâti composé du taux du foncier bâti communal et du taux du foncier bâti départemental.

Un coefficient correcteur est fixé par l'Etat et s'appliquera selon la situation de la collectivité (commune sous-compensée ou sur-compensée). Pour la commune de Sendets, le coefficient correcteur qui s'applique est de 1,182058 et il se calcule sur le total du produit fiscal attendu présenté dans l'état n°1259.

Suite à la présentation de l'état de notification des produits prévisionnels pour l'année 2023, le conseil municipal a décidé d'augmenter le taux du foncier bâti et le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 1 %, pour 2023.

Voici le produit fiscal et les compensations prévisionnelles attendues pour l'année 2023:

TAXE	TAUX 2023 PROPOSES	BASES PREVISIONNELLES 2023	PRODUIT FISCAL 2023 ATTENDU (montant arrondi)
TFB	26,47 %	1 195 000,00 €	316 316,00 €
TFNB	39,55%	39 600,00 €	15 662,00 €
TH RS	10,22 %	41 487,00 €	4 240,00 €
			336 218,00 €

AUTRES VERSEMENTS	MONTANT 2023
VERSEMENT COEFFICIENT CORRECTEUR	55 913,00€
VERSEMENT FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle)	1 997,00 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	2314,00 €
	60 224,00 €

TOTAL GENERAL 2022	396 442,00 €
---------------------------	---------------------

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n°15/2023: Approbation du budget primitif de la commune de SENDETS pour l'année 2023 :

Conformément aux articles L.2311-1 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a procédé au vote du budget primitif pour l'année à venir.

1-La SECTION DE FONCTIONNEMENT s'élève à 1 119 033,21€ tant en dépenses qu'en recettes et elle a été votée par chapitres :

Vu d'ensemble de la section de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
N° CHAPITRE	NOM DU CHAPITRE	MONTANT VOTÉ 2023	N° CHAPITRE	NOM DU CHAPITRE	MONTANT VOTÉ 2023
011	charges à caractère général	203 357,43 €	002	excédent antérieur reporté	474 696,07 €
012	charges du personnel	279 984,46 €	013	atténuations de charges	2 500,00 €
014	atténuations de produits	10 500,00 €	70	produits des services	52 225,00 €
65	autres charges gestion courante	105 984,56 €	73	impôts et taxes	519 530,18 €
66	charges financières	8 910,69 €	74	dotations et participations	57 364,00 €
67	autres charges exceptionnelles	3 000,00 €	75	autres produits de gestion courante	12 110,96 €
68	dotations aux amortissements et provisions	500,00 €	77	produits exceptionnels	500,00 €
022	dépenses imprévues	10 000,00 €	78	reprises sur amortissements et provisions	107,00 €
023	virement à la section d'investissement	496 796,07 €			
TOTAL		1 119 033,21 €	TOTAL		1 119 033,21 €

2-La SECTION D'INVESTISSEMENT s'élève à 872 044,37 € tant en dépenses qu'en recettes et elle a été votée par opérations.

I- OPERATIONS NON AFFECTEES:

En dépenses, il s'agit :

- des dépenses imprévues
- des amortissements de prêts
- de l'acquisition d'un terrain en zone N avec emplacement réservé
- de la sécurisation de terrains communaux
- de la rénovation de constructions (peinture façade groupe scolaire, murs de clôture lotissement communal)
- de l'intégration d'anciens frais d'études suivis de travaux
- de l'installation de panneaux de signalisation, de barrières et de cages de but au groupe scolaire
- de travaux d'extension de réseau chaleur au groupe scolaire
- de l'échéance à verser à l'EPFL

En recettes : il s'agit :

- du solde d'investissement reporté
- du virement de la section de fonctionnement 2023
- du retour de la TVA sur les investissements effectués en 2020
- de la taxe d'aménagement sur les constructions
- de subventions du conseil départemental sur les programmes voirie 2021, 2022
- de l'intégration d'anciens frais d'études suivis de travaux

DEPENSES			RECETTES		
article comptable		montant voté pour 2023	article comptable		montant voté pour 2023
020	dépenses imprévues	20 000,00 €	001	solde d'investissement reporté	158 521,15 €
1641	emprunts	77 946,35 €	021	virement de la section de fonctionnement	496 796,07 €
2111	terrains nus	11 000,00 €	10222	FCTVA	72 205,23 €
2128	autres agencements et aménagements de terrains	4 000,00 €	10226	taxe aménagement	30 000,00 €
2135	installations générales, agencements et aménagements des constructions	27 000,00 €	1323	Département	14 327,70 €
2151/041	réseaux de voirie	53 839,55 €	2031/041	frais d'études	81 030,37 €
21318/041	autres bâtiments publics	27 190,82 €			
2181	installations générales, agencements et aménagements divers	11 000,00 €			
2313	constructions	4 500,00 €			
27638	autres établissements publics	28 000,00 €			

TOTAL	264 476,72 €
--------------	---------------------

TOTAL	852 880,52 €
--------------	---------------------

2- AMENAGEMENT DE CHEMINS PIETONNIERS A LA RUE LABORDE :

En dépenses, il s'agit des travaux de finition de revêtement des chemins piétonniers à la Rue Laborde

En recettes, il s'agit de la subvention que la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées a voté pour la collectivité.

DEPENSES			RECETTES		
article comptable		montant voté pour 2023	article comptable		montant voté pour 2023
2315	autres installations, matériel et outillages techniques	41 000,00 €	13251	GFP de rattachement	12 000,00 €

TOTAL	41 000,00 €
--------------	--------------------

TOTAL	12 000,00 €
--------------	--------------------

3- AMENAGEMENT DU CAMI DOU BOS- QUAIS BUS:

En dépenses, dans le cadre de l'aménagement de quais bus par le Syndicat Mixte des Transports Urbains, il s'agit des travaux de tranchée avec pose des gaines en attente de l'enfouissement des réseaux, de création de chemins piétonniers en continuité de ceux de la Rue Laborde et de la rénovation de l'enrobé de l'entrée du lotissement de l'Oussère.

DEPENSES			RECETTES		
article comptable		montant voté pour 2023	article comptable		montant voté pour 2023
2315	autres installations, matériel et outillages techniques	43 000,00 €	13251	GFP de rattachement	- €
			1323	Départements	- €
TOTAL		43 000,00 €	TOTAL		- €

4- PROGRAMME VOIRIE :

En dépenses, il s'agit des travaux de voirie.

En recettes, il s'agit de la subvention que le Conseil Départemental pourrait attribuer à la collectivité.

DEPENSES			RECETTES		
article comptable		montant voté pour 2023	article comptable		montant voté pour 2023
2315	installations, matériel et outillage technique	509 007,65 €	1323	Départements	7 163,85 €
TOTAL		509 007,65 €	TOTAL		7 163,85 €

5-ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE :

En dépenses, il s'agit de l'achat de matériel pour le service technique, de l'achat de deux photocopieurs et de l'achat de mobilier pour les bâtiments communaux.

DEPENSES			RECETTES		
article comptable		montant voté pour 2023	article comptable	montant voté pour 2023	
2158	autres installations, matériel et outillages techniques	5 000,00 €			
2183	matériel de bureau et matériel informatique	8 560,00 €			
2184	mobilier	1 000,00 €			
TOTAL		14 560,00 €	TOTAL		- €

Vue d'ensemble de la Section d'INVESTISSEMENT:

DEPENSES			
N° CHAPITRE	ARTICLE COMPTABLE	APPELATION DE L'ARTICLE COMPTABLE	MONTANT VOTÉ 2023
020	020	dépenses imprévues	20 000,00 €
041	2151	réseaux de voirie	53 839,55 €
	21318	autres bâtiments publics	27 190,82 €
16	1641	emprunts	77 946,35 €
21	2111	terrains nus	11 000,00 €
	2128	autres agencements et aménagements de terrains	4 000,00 €
	2135	installations générales, agencements, aménagements des constructions	27 000,00 €
	2158	autres installations, matériel et outillages techniques	5 000,00 €
	2181	installations générales agencements et aménagements divers	11 000,00 €
	2183	matériel de bureau et matériel informatique	8 560,00 €
	2184	meublier	1 000,00 €
	23	2313	constructions
	2315	installations, matériel et outillage technique	593 007,65 €
27	27638	autres établissements publics	28 000,00 €

TOTAL	872 044,37 €
--------------	---------------------

RECETTES			
N° CHAPITRE	ARTICLE COMPTABLE	APPELATION DE L'ARTICLE COMPTABLE	MONTANT VOTÉ 2023
001	001	solde d'exécution d'investissement reporté	158 521,15 €
021	021	virement de la section de fonctionnement	496 796,07 €
041	2031	frais d'études	81 030,37 €
10	10222	FCTVA	72 205,23 €
	10226	taxe d'aménagement	30 000,00 €
13	1323	Département	21 491,55 €
	13251	GFP de rattachement	12 000,00 €

TOTAL	872 044,37 €
--------------	---------------------

Nombre de votants : 15 **Nombre de voix favorables : 15** **Nombre d'abstentions : 0** **Nombre de voix contre : 0**

Délibération n°16/2023: Approbation du budget annexe du Lotissement L'Arrayade pour l'année 2023.

Les travaux d'aménagement du lotissement L'ARRAYADE ont débuté en 2022 et il reste quelques travaux de finition à réaliser et à financer en 2023. De plus, la collectivité doit percevoir les recettes de la vente des 5 lots. Le conseil municipal a donc voté un budget annexe pour l'année 2023.

L'instruction budgétaire M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, pour un lotissement, l'objectif n'est justement pas d'immobiliser le terrain, mais au contraire de le vendre le plus rapidement possible.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Dans ce cadre il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « budget annexe de lotissement » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à la gestion communale du lotissement communal L'ARRAYADE situé à la Rue Laborde.

Il rappelle que par délibération du 02 mars 2022, le conseil municipal avait approuvé la création de ce budget à compter du 1^{er} janvier 2022.

De plus, les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes. Ce budget annexe de lotissement, obéit à la règle de l'équilibre budgétaire.

Voici le budget annexe voté pour l'année 2023 :

La SECTION DE FONCTIONNEMENT s'élève à 454 190.49 € HT tant en dépenses qu'en recettes.

Opérations réelles :

DEPENSES		RECETTES	
Article comptable	Montants votés en HT	Article comptable	Montants votés en HT
6015 "terrain"	0,00 €	7015 "vente des lots"	362 508,71€
6045 "études-prestations de services"	9 497,00 €		
605 "travaux"	82 184,78 €		
608 « frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement »	0,00 €		
6522 « reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal »	0,00 €		
Sous-total	91 681,78 €	Sous-total	362 508,71 €

Opérations d'ordre / chapitre 042:

DEPENSES		RECETTES	
Article comptable	Montants proposés en HT	Article comptable	Montants proposés en HT
71355 "Stock"	362 508,71 €	71355 "Stock"	91 681,78 €
Sous-total	362 508,71 €	Sous-total	91 681,78€
TOTAL	454 190,49 €	TOTAL	454 190,49 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT s'élève à 362 508,71 € HT tant en dépenses qu'en recettes.

Opérations réelles :

DEPENSES		RECETTES	
Article comptable	Montants votés en HT	Article comptable	Montants votés en HT
001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	270 826,93 €		
Sous-total	270 826,93 €	Sous-total	0,00 €

Opérations d'ordre/ chapitre 040 :

DEPENSES		RECETTES	
Article comptable	Montants votés en HT	Article comptable	Montants votés en HT
3555 "Stock"	91 681,78 €	3555 "Stock"	362 508,71 €
Sous-total	91 681,78 €	Sous-total	362 508,71 €

TOTAL	362 508,71 €	TOTAL	362 508,71 €
--------------	---------------------	--------------	---------------------

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits
La séance est levée à 22h10